Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

CAPA Maréchal-ferrant

Épreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-MARE-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Évolution de l'accès aux services de proximité et choix d'une organisation d'accueil (4 questions) **Page 3**

2. Calcul de la fréquentation et comparaison des coûts de permanences (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://capamarechalferrant.fr/assets/annales/capa-marechal-ferrant/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Maréchal-ferrant) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Évolution de l’accès aux services de proximité et choix d’une organisation d’accueil

La commune rurale fictive de Val-des-Prés étudie l’organisation de permanences d’information et d’accompagnement, dont l’accès a évolué entre 1995 et 2025. Des extraits de consultation exposent les attentes des habitants, d’une association et des élus concernant les déplacements, l’accès numérique, les horaires et une éventuelle permanence mobile.

Partie 1 : histoire-géographie et éducation socioculturelle

Question 1.1. À l’aide du DT 1, relevez deux évolutions de l’organisation des services de proximité à Val-des-Prés entre 1995 et 2025. Pour chacune, indiquez une date ou une période.

Date	Évolution de l’organisation
2010	Plusieurs services réduisent leurs jours de présence au centre-bourg.
2025	La commune organise ponctuellement des rendez-vous dans deux hameaux.

Ces repères montrent une évolution de l’accueil, auparavant concentré au centre-bourg, vers des rendez-vous ponctuels dans les hameaux. En 2018, une partie des démarches devient également réalisable en ligne. En 1995, des permanences régulières étaient proposées au centre-bourg et les habitants s’y rendaient principalement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 2010, plusieurs services réduisent leurs jours de présence au centre-bourg. En 2025, des rendez-vous sont organisés ponctuellement dans deux hameaux.

Question 1.2. À partir des DT 1 et DT 2, identifiez deux difficultés que peut rencontrer un habitant pour accéder aux services. Justifiez chaque difficulté par un élément du dossier.

Deux difficultés d’accès sont relevées dans les documents :

- **Le déplacement jusqu’au lieu d’accueil :** une habitante d’un hameau doit se rendre au centre-bourg et indique que c’est difficile lorsqu’elle ne peut pas conduire.
- **L’accès numérique :** depuis 2018, certaines démarches sont en ligne, mais leur accès dépend de la connexion et de la maîtrise des outils. Le jeune habitant confirme qu’il faut une connexion et savoir utiliser le site.

Les horaires peuvent aussi être inadaptés : en 2010, ils ne correspondaient pas à tous les rythmes de vie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les déplacements jusqu’au centre-bourg et le manque de connexion ou de maîtrise des outils numériques peuvent freiner l’accès aux services.

Question 1.3. Comparez le point de vue des habitants et celui des élus présenté dans le DT 2. Indiquez une différence entre leurs priorités et un objectif qu'ils partagent.

Les habitants mettent en avant les difficultés concrètes d'accès : se déplacer, ne pas pouvoir conduire, utiliser les démarches en ligne ou obtenir un échange direct pour une question complexe. Ils privilégient donc la proximité et un accueil humain accessible, notamment aux personnes qui utilisent peu Internet.

Les élus reconnaissent l'intérêt de rapprocher l'accueil grâce à une permanence mobile, mais insistent sur la maîtrise des dépenses et le choix de lieux et d'horaires utiles au plus grand nombre. Ils partagent avec les habitants l'objectif de rendre les services accessibles et adaptés aux besoins.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les habitants privilégient la proximité et l'échange direct ; les élus ajoutent la maîtrise des dépenses et l'efficacité de l'organisation. Tous visent un accueil accessible et adapté.

Question 1.4. La commune doit choisir entre maintenir un accueil uniquement au centre-bourg et mettre en place une permanence mobile. Prenez position, présentez votre choix, développez deux arguments appuyés sur les documents et mentionnez une limite ou une précaution à prendre pour que la solution retenue réponde aux besoins des habitants.

1. **Choix :** mettre en place une permanence mobile régulière dans les hameaux.
2. **Arguments :** elle évite à certains habitants le déplacement au centre-bourg, notamment à ceux qui ne peuvent pas conduire. Elle facilite aussi l'échange direct pour les personnes peu à l'aise avec Internet ou confrontées à une démarche complexe.
3. **Précaution :** choisir les lieux et horaires en recueillant les besoins des habitants, annoncer clairement les dates et maîtriser les dépenses. Il faut aussi vérifier que l'organisation reste accessible aux personnes qui utilisent peu les outils numériques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Choisir une permanence mobile régulière dans les hameaux, avec des lieux et horaires adaptés, une information claire et des dépenses maîtrisées.

2. Calcul de la fréquentation et comparaison des coûts de permanences

La commune compare deux organisations pour quatre permanences mensuelles : un accueil au centre-bourg et une permanence mobile. Le DT 3 présente les rendez-vous enregistrés, les coûts de fonctionnement et les formules pour comparer les coûts totaux, les coûts par habitant accueilli et le pourcentage d'économie.

Partie 2 : mathématiques et sciences économiques, sociales et de gestion

Question 2.1. À partir des fréquentations du DT 3, calculez le nombre total de rendez-vous réalisés pendant les quatre permanences, puis la fréquentation moyenne par permanence. Indiquez vos opérations.

Le DT 3 donne les nombres de rendez-vous des quatre permanences : 9, 12, 15 et 12. On additionne ces effectifs : **9 + 12 + 15 + 12 = 48**. Pour calculer la fréquentation moyenne, on partage le total entre les quatre permanences : **48 ÷ 4 = 12**. Cette moyenne est un nombre moyen de rendez-vous par permanence; elle ne signifie pas que chaque permanence a accueilli exactement le même nombre de rendez-vous.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> **48 rendez-vous au total, soit une moyenne de 12 rendez-vous par permanence sur le mois.**

Question 2.2. Calculez le coût total des quatre permanences pour chacune des deux organisations étudiées dans le DT 3. Complétez les lignes correspondantes du DR 1 et indiquez l'écart entre les deux coûts.

Pour la permanence mobile, le trajet coûte **30 × 0,40 = 12 €**. En ajoutant les 12 € de mise à disposition du véhicule, une permanence mobile coûte 24 €. Le coût mensuel correspond au coût d'une permanence multiplié par quatre. L'écart entre les coûts mensuels se calcule en soustrayant le coût le plus faible du coût le plus élevé.

Organisation	Coût par permanence	Nombre de permanences	Coût total du mois
Accueil au centre-bourg	36 €	4	36 × 4 = 144 €
Permanence mobile	24 €	4	24 × 4 = 96 €

L'écart est de **144 - 96 = 48 €**.

DR 1 complété : coûts mensuels

Comparaison des coûts mensuels

Organisation	Coût par permanence	Nombre de permanences	Coût total du mois	Coût par habitant accueilli
Accueil au centre-bourg	36 €	4	144 €	
Permanence mobile	24 €	4	96 €	

À compléter par le candidat

Écart entre les coûts mensuels

Coût le plus élevé	Coût le plus faible	Écart
144 €	96 €	48 €

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Centre-bourg : 144 €. Permanence mobile : 96 €. Écart : 48 €, en faveur de la permanence mobile.

Question 2.3. La commune estime à 12 le nombre d'habitants distincts accueillis au cours du mois. Calculez, pour chaque organisation, le coût mensuel rapporté à un habitant accueilli. Présentez les opérations et précisez ce que permet de comparer ce résultat.

Le DT 3 donne la formule du coût rapporté à un habitant accueilli : on divise le coût total du mois par les 12 habitants distincts. Pour l'accueil au centre-bourg, **144 ÷ 12 = 12 € par habitant**. Pour la permanence mobile, **96 ÷ 12 = 8 € par habitant**. Avec le même nombre d'habitants distincts pour les deux organisations, ce résultat permet de comparer leur coût mensuel moyen par personne accueillie, sans confondre habitants et rendez-vous.

DR 1 complété : coût par habitant accueilli

tal du s	Coût par habitant accueilli
	12 €
	8 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Centre-bourg : 12 € par habitant accueilli. Permanence mobile : 8 € par habitant accueilli.

Question 2.4. En prenant comme coût de référence celui de l'accueil au centre-bourg, calculez le pourcentage d'économie réalisé avec la permanence mobile. Arrondissez au dixième de pour cent. Concluez en indiquant un élément autre que le coût qui doit être pris en compte avant de décider.

Le coût de référence est celui de l'accueil au centre-bourg, soit 144 €. Le coût comparé est celui de la permanence mobile, soit 96 €. On applique la formule du DT 3 : **((144 - 96) ÷ 144) × 100 = 33,3 %**, après arrondi au dixième de pour cent. Le coût ne suffit pas à décider : l'organisation retenue doit aussi répondre aux besoins et rester accessible aux habitants.

- Choisir des lieux et des horaires utiles au plus grand nombre.
- Tenir compte des habitants qui ne peuvent pas conduire ou utilisent peu Internet.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Économie avec la permanence mobile : 33,3 %. Vérifier aussi l'accessibilité des lieux et des horaires.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • CAPA (MARÉCHAL-FERRANT)

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du CAP agricole Maréchal-ferrant, session 2026, porte le code 26-CAP-MARE-E1 et dure 120 minutes, coefficient 2. Elle étudie l'accès aux services de proximité à Val-des-Prés : évolution historique et points de vue locaux, prise de position, puis calculs de fréquentation, de coûts mensuels, de coût par habitant et de pourcentage d'économie pour comparer accueil au centre-bourg et permanence mobile.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La fréquentation totale s'obtient en additionnant les rendez-vous des quatre permanences.
- La fréquentation moyenne par permanence correspond au total des rendez-vous divisé par quatre.
- Le coût de quatre permanences est égal au coût par permanence multiplié par quatre.
- Le pourcentage d'économie est égal à (coût de référence - coût comparé) ÷ coût de référence × 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque évolution historique, indiquez une date ou une période et appuyez-vous sur le DT 1.
- Justifiez les difficultés d'accès et les arguments de votre prise de position par des éléments précis des documents.
- Faites apparaître les opérations et complétez le DR 1 pour les questions 2.2 et 2.3.
- Pour le pourcentage d'économie, prenez le coût du centre-bourg comme référence et arrondissez au dixième de pour cent.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût par habitant accueilli ?

Calculez d'abord le coût total des quatre permanences pour l'organisation concernée. Divisez ensuite ce coût mensuel par 12, le nombre d'habitants distincts accueillis, puis inscrivez le résultat dans le DR 1.

Q : Comment choisir le coût de référence pour le pourcentage d'économie ?

Le coût de référence demandé est celui de l'accueil au centre-bourg. Soustrayez de ce coût le coût de la permanence mobile, divisez la différence par le coût de référence, puis multipliez le résultat par 100.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et la calculatrice est-elle autorisée ?

L'épreuve dure 120 minutes et l'usage de la calculatrice n'est pas autorisé. Chacune des deux parties vaut 10 points. Le sujet ne donne pas de durée conseillée ni de répartition du temps entre les questions.

Q : Quelles consignes de rédaction et de calcul faut-il respecter ?

Toute réponse développée doit être rédigée et justifiée à partir des documents. Les calculs doivent faire apparaître les opérations utilisées. Les points attribués aux questions sont indiqués, mais aucun critère de jury supplémentaire n'est précisé.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capamarechalferrant.fr/assets/annales/capa-marechal-ferrant/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Maréchal-ferrant) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Maréchal-ferrant) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.